

SANTÉ

LE PARCOURS DE SANTÉ DE LA PERSONNE VULNÉRABLE



La santé, définie par l'Organisation Mondiale de la Santé comme un état de complet de bien-être physique, mental et social, est une dimension à part entière de l'accompagnement. Les professionnels auront à développer dans leurs prises en charge une approche incluant les dimensions préventives et curatives de la santé

quel que soit leur secteur d'intervention, nécessitant un travail en partenariat et en réseau.

Le projet personnalisé viendra préciser l'ensemble des actions mises en œuvre dans l'optique d'un accompagnement global dans le respect des places et rôles de chacun.



QUELQUES CONTENUS À ADAPTER SELON VOS BESOINS

- Définitions et droits liés à la santé
- La douleur : évaluation et prise en charge
- Dépistage des pathologies liées au vieillissement (personnes âgées et/ou en situation de handicap)
- La co-construction du volet soin dans le projet personnalisé avec la personne et avec sa famille
- L'évaluation de l'état de santé de l'enfant pris en charge au titre de la protection de l'enfance
- L'association des familles à l'organisation et la délivrance des soins de santé en protection de l'enfance
- La coordination des soins et le travail en interdisciplinarité
- Le parcours de santé de la personne entre médico-social et sanitaire
- ...



**Durée
indicative
2 jours**



NOUS VOUS PROPOSONS AUSSI

- Accompagner la personne jusqu'à la fin de vie **p.54**
- Détection et prise en charge de la douleur
- Le bien-être au travail et la prévention des risques professionnels
- Les maladies neuro-dégénératives et pathologies psychiatriques du sujet âgé